



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 29
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.085/DE

OBJET : REMUNERATION DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, HORAIRES

SEANCE DU 22/09/2026

LE MARDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Timotée DAVIOT,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Stéphanie AUFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,
Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	Madame Fabienne MEURICE,
Madame Audrey LEPAGE,	Madame Myriam MONDON	

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Sylvia CAMEIRA a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Monsieur David FÉROT a donné pouvoir à Madame Audrey LEPAGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : REMUNERATION DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, HORAIRES

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L332-1 à L332-28,

VU la délibération n°2002-67 du 16/05/2002 relative à la « Rémunération des Educateurs des Activités Physiques et Sportives horaires pour intervention en dehors du temps scolaire »,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un agent horaire pour maintenir une offre adaptée d'accès au sport municipal pour les jeunes Brunoyens,

CONSIDERANT les difficultés auxquelles doit faire face la commune pour le recrutement d'Educateurs des Activités Physiques et Sportives,

Sa Commission Finances - Ressources humaines - Dialogue Social entendue,

Sa Commission Culture - Sport - Vie associative - Jeunesse entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°2002-67 du 16/05/2002 relative à la « Rémunération des Educateurs des Activités Physiques et Sportives horaires pour intervention en dehors du temps scolaire ».

ARTICLE 2 : DECIDE de créer les conditions de recrutement d'un intervenant pour assurer le fonctionnement des activités physiques et sportives de L'Ecole Municipale des Sports de la Ville de Brunoy.

ARTICLE 3 : DECIDE que chaque intervention sera rémunérée sur la base d'un taux horaire brut de 25 €, auquel s'ajoutera 10% de congé payés et l'indemnité de résidence.

Cette rémunération sera soumise aux cotisations salariales et patronales en vigueur.

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : REMUNERATION DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, HORAIRES

ARTICLE 4 : DIT que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 25/05/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.085/DE

Objet de l'acte : REMUNERATION DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, HORAIRES

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 2 - Personnel contractuel

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260922-BRU_DE_26250_1-DE

Date de l'acte : 22/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26250_1

Date de réception en Préfecture : 24 septembre 2026